

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 6 juillet 2017**  
**à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental paierie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION** **du 6 juillet 2017** **à 14h30 à LA ROCHE BERNARD**

### **3. MILIEUX NATURELS**

#### **Natura 2000 : Candidature à l'animation de la Zone Spéciale de Conservation Marais de Vilaine**

L'IAV-EPTB Vilaine est impliquée dans la gestion des marais de Vilaine depuis la création du barrage d'Arzal et anime la démarche Natura 2000 en concertation avec les acteurs du territoire depuis 2004. Elle a rédigé le Document d'Objectifs qui a été validé par arrêté préfectoral du 5 juin 2008.

Parmi les axes d'interventions, l'animation d'un programme agro-environnemental, la définition et la coordination d'un plan global de restauration du réseau hydrographique et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics dans la mise en œuvre de projet susceptibles d'impacter le site Natura 2000 demandent une bonne connaissance du terrain et la confiance des acteurs locaux. Une chargée de mission est dédiée à l'animation de cette opération depuis 2004 et l'IAV perçoit un financement public (Etat et Europe) permettant de financer un agent à mi-temps et quelques prestations de services nécessaires à la mission.

La durée de désignation d'une structure animatrice est de 3 ans renouvelables et l'échéance de la désignation en cours s'achève le 14 juin 2017. La désignation officielle s'effectuera à l'occasion d'un prochain Comité de Pilotage, envisagé en septembre.

L'IAV-EPTB Vilaine, avec toujours la même motivation et dans un souci de cohérence, propose aujourd'hui de poursuivre sa mission d'animation du site Natura 2000. Cette mission reste complémentaire à celles qui seraient assurées dans le cadre de l'évolution de l'EPTB après la prise de la compétence « GEMAPI » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les EPCI

En qualité de structure animatrice, l'IAV-EPTB Vilaine proposera de réaliser la mission conformément aux orientations du Document d'Objectifs et au cahier des charges établi par la DREAL. Une convention cadre sera établi, comme tous les ans, par la DREAL pour définir le programme d'interventions et les modalités financières. En cas de désignation, le Conseil d'Administration sera sollicité chaque année pour valider le programme d'interventions et le plan de financement global.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte de proposer la candidature de l'IAV-EPTB Vilaine pour être animatrice du site Natura 2000 Marais de Vilaine dans les conditions citées ci-dessus.**

**Pour Extrait Conforme**  
**La Présidente**

**Solène MICHENOT**